



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 Décembre 2022
CO 587 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95
Présents : .67
Votants : ..79

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, GAILLARD Jean François, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), RENAUD Jean Marie, BRIOT GAIDOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, MARTI François, DECOTE Yves, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, JACQUOT-BOISSON Marylène, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, GAVAT William, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, LEGLISE Pascal, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, GROS Roger, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle (arrivée à 20h25), BERTHOD BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, RIGOULET Serge, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Titulaires : CETRE Michel à FORET Clément, LAMBERT Véronique à MORBOIS Christelle, LECOQ Yves à BRIOT GAIDOZ Cécile, BOUDRY Jeanne à BUGADA Catherine, PINGAT Martine à MARTI François, BRENIAX Denis à GAILLARD Jean François, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, BRUNEL Bernard à CETRE Jean François, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, PROST-JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, BOUILLET Françoise à GENIN Marcelle, BOHEME Catherine à MARTINS Serge,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : BERTHELIER Roland à JACQUOT-BOISSON Marylène,

Etaient Excusés : BAUD Jean Baptiste, VIONNET André, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laëtitia, SUSSOT Florence,

Etaient absents : REGALDI Sylvie, VIENNET Rémy, PETIGNY Loïc, HENARD Stéphane, CHAUVIN Roger, PETITGUYOT Jean Pierre, BUYS Nelly, CATHENOD Catherine, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël, WESTERVELD Dinand,

Secrétaire de séance : Serge MAIRE

Convocation faite le : 14 Décembre 2022

Objet : Exonération de CFE pour les librairies labellisées « Librairie Indépendante de Référence » et non LIR

VU l'article 1464 I du CGI qui offre la possibilité d'exonérer de la part communautaire de CTE les établissements de vente de livres neufs au détail labellisés « Librairie Indépendante de Référence » ;

VU la note de synthèse n°15/10.07.2015, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, relative à l'exonération de CFE pour les librairies labellisées « Librairie Indépendante de Référence » ;

VU la délibération de la CCCGP du 10 juillet 2014 approuvant l'exonération de CFE pour les librairies labellisées « Librairie Indépendante de Référence » ;

CONSIDERANT que le label LIR est attribué par le Centre National du Livre, que les données transmises par la DDFIP font apparaître que la SAS Nouvelle Librairie Polinoise, Le Hamac à Arbois, Matachin à Salins les Bains sont les seuls établissements du territoire concerné par cette disposition.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
Par 1 voix contre et 78 voix pour,

1/ Décide d'accorder l'exonération aux établissements labellisés LIR de la part communautaire de la CFE ;



Objet : Exonération de CFE pour les librairies labellisées « Librairie Indépendante de Référence » et non LIR

2 / Décide d'accorder l'exonération aux établissements non labellisés LIR de la part communautaire de la CFE ;

3 / Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

